

OFLOXACINE

NOTICE BIOTOX

L'ofloxacin est le produit actif contenu dans ce médicament. Ce médicament est un antibiotique de la famille des quinolones qui bénéficie d'une autorisation de mise sur la marché en France. Il est indiqué habituellement dans le traitement de certaines infections à germes sensibles à l'ofloxacin.

Cet antibiotique vous est prescrit dans une situation particulière d'exposition potentielle ou avérée à un agent biologique.

Aussi, les autorités de santé françaises recommandent l'administration de ce médicament dans des conditions adaptées à ces circonstances. En effet, compte tenu du risque vital lié à l'exposition à cet agent, les autorités sanitaires considèrent que les restrictions classiques d'utilisation de cet antibiotique ne s'appliquent pas dans tous les cas.

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.

1. INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE CE MÉDICAMENT

• **Ne pas prendre ce médicament :**

- si vous êtes allergique aux quinolones,
- si vous êtes épileptique,
- si vous avez des antécédents de tendinite avec un médicament de la même famille.

Dans ces cas, il est impératif que vous le signaliez immédiatement au médecin.

• **Prise ou utilisation d'autres médicaments :**

Indiquer au médecin ou au pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, en particulier un traitement par corticoïdes. Signalez lui si vous prenez un médicament obtenu sans ordonnance.

- Signaler à votre médecin si vous êtes enceinte.

2. COMMENT PRENDRE CE MÉDICAMENT ?

Ce médicament est réservé à l'adulte.

Se conformer strictement à la prescription médicale qui vous a été remise dans cette situation particulière.

Il est indispensable que vous respectiez rigoureusement la dose et la durée de traitement indiquées sur l'ordonnance.

La prise du médicament se fait par voie orale.

3. QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ET LES PRECAUTIONS D'EMPLOI ?

En cas de survenue d'effets indésirables, n'interrompez pas votre traitement et contactez immédiatement votre médecin. Seul votre médecin jugera de ce qu'il faut faire.

- Comme tous les médicaments, ce médicament est susceptible d'avoir des effets indésirables, le plus souvent bénins et transitoires tels que des troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales...), des troubles cutanés (éruptions, rougeurs, ..).
- D'autres effets indésirables plus spécifiques peuvent survenir :
 - douleurs musculaires et/ou articulaires, tendinites (inflammation du tendon), ruptures du tendon d'Achille qui peuvent survenir dès les premiers jours de traitement et atteindre les deux jambes. Les facteurs favorisant généralement le risque de survenue de tendinite et de rupture du tendon d'Achille sont les suivants : prise concomitante de médicaments corticoïdes, âge (personnes âgées), exercice sportif intense. En cas de douleur ou de gonflement du tendon d'Achille, rester au repos complet et prévenir immédiatement votre médecin.
 - réactions allergiques : urticaire (éruption cutanée identique à celle provoquée par la piqure d'ortie), brusque gonflement du visage et du cou, gêne respiratoire, malaise. Ces réactions surviennent le plus souvent après les premières prises. En cas de réaction allergique, consultez immédiatement votre médecin ou rendez vous immédiatement dans un service d'urgence.
 - réactions de photosensibilisation (réaction cutanée lors d'une exposition au soleil ou aux ultraviolets (UV)) : il convient d'éviter toute exposition au soleil et aux rayonnements UV (lampe à bronzer, solarium, ...) pendant le traitement.
 - troubles neurologiques à type de maux de tête, vertiges, hallucination, troubles du sommeil; rarement, convulsions (cf. conduite automobile).
- Exceptionnellement : insuffisance rénale aiguë, éruptions bulleuses, hépatite.

• Conduite automobile :

En raison de la survenue possible d'effets indésirables comme des vertiges, des étourdissements ou des hallucinations..., vous devez être attentif à votre propre réaction au traitement avant de vous livrer à des occupations nécessitant une certaine vigilance, telles que la conduite d'un véhicule ou l'utilisation d'une machine.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur des effets indésirables, contactez votre médecin ou votre pharmacien.

De même, si vous présentez un autre effet indésirable, contactez aussi votre médecin.

Tout effet indésirable doit être déclaré par le médecin au Centre Régional de Pharmacovigilance. Ces cas déclarés seront évalués avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé, responsable de la sécurité d'emploi des médicaments.

Si vous souhaitez plus d'information sur ce suivi, contactez votre médecin ou votre pharmacien.